

Gouvernement NVA / MR / Open VLD / CD&V



Politique des revenus et fiscalité

La politique salariale visant à rétablir la compétitivité modifiera radicalement la répartition des revenus de la production en faveur des entreprises. Le Gouvernement annonce aussi un report de taxation du travail vers d'autres revenus et la consommation dont l'impact en termes de justice fiscale est encore peu définissable. Cette note présente l'essentiel des intentions de l'accord fédéral et de leurs conséquences et un bref rappel des propositions du MOC.

Les intentions du Gouvernements Michel...

Le Gouvernement a pour objectif majeur de «réduire la pression fiscale et parafiscale (cotisations) globale» tout en poursuivant l'assainissement des finances publiques. Cela signifie que celui-ci ne se fera pas par une augmentation de la perception fiscale mais uniquement par des restrictions dans les dépenses.

Il entend favoriser la croissance par le soutien au secteur privé, qu'il considère comme le moteur le plus important de la création d'activités, d'emplois et de richesses. Ce qui implique, selon le Gouvernement, d'améliorer la compétitivité par «une réduction du coût du travail et de production» (prix de l'énergie dont les taxes), de garantir une sécurité juridique et une stabilité de la fiscalité pour les entreprises et investisseurs et de «lutter contre la concurrence déloyale de la part du secteur public» (en taxant les intercommunales à l'impôt des sociétés et en mettant fin à certains «abus en matière d'asbl»). Dans le même sens, voulant encourager l'initiative et «mieux récompenser le travail», il estime qu'obtenir un emploi ou un meilleur salaire doit toujours rapporter plus après impôts (notamment par un bonus à l'emploi renforcé)... ce que personne ne conteste (il s'agit de corriger des anomalies liées à certaines situations créant des pièges à l'emploi).

Le Gouvernement constate que la répartition de la pression fiscale est déséquilibrée entre les revenus du travail et «les autres revenus» (revenus du patrimoine mais aussi revenus de remplacement), ce pourquoi, outre une réduction des cotisations... patronales (voir plus loin), il veut un glissement vers ces autres revenus mais aussi vers les impôts indirects «et/ou» la fiscalité environnementale (en évitant tout impact sur la compétitivité des entreprises... qui pourront donc continuer de polluer sans payer). Il a déjà convenu d'une hausse du forfait déductible pour frais professionnels, compensée (hors effet-retour) entre autres par celle des accises sur le tabac et le gasoil, et d'un élargissement des transactions soumises à la TVA (chirurgie et traitements esthétiques,...). Le Gouvernement estime aussi que «chacun doit pouvoir contribuer», sans énoncer ses intentions à cet égard hormis poursuivre la lutte contre la fraude, et que le régime d'imposition doit être progressif... sans affirmer pour autant qu'il doit l'être davantage qu'actuellement (en matière de réforme de l'IPP, il n'annonce encore rien concernant la tranche de revenu exonéré, les taux et leurs seuils).

En vue de résorber complètement le déficit de compétitivité, la «modération salariale» sera prolongée en 2015 et 2016 en la faisant respecter plus

strictement, il y aura un saut d'index en 2015, le mécanisme d'indexation « pourrait éventuellement être » (encore) « davantage réformé » et la réduction des cotisations patronales prévue dans le pacte de compétitivité sera avancée. La réduction sera même graduellement amplifiée jusqu'à atteindre 25% au lieu des 33% actuels (au plus tard en 2019), sans compter le maintien des autres réductions (bas salaires, etc.). Dans les PME, la réduction des charges pour les trois premiers emplois sera renforcée.

L'enveloppe budgétaire « bien-être » (pour l'adaptation des allocations et pensions au bien-être) sera affectée à « 100% »¹ jusqu'en 2020 (elle fut réduite de 40% par le gouvernement précédent pour 2013-2014) et les pensions et allocations minimales seront portées au seuil de pauvreté, mais de nombreuses catégories de chômeurs vont se voir réduire ou reporter leur indemnisation. #

... et leurs conséquences...

Lorsque le Gouvernement énonce qu'il « maîtrisera les dépenses et réalisera un glissement fiscal, de manière à financer la diminution des charges fiscales sur le travail », on ne peut pas en déduire que des restrictions de dépenses ou de l'augmentation de l'imposition des autres revenus que le travail contribueront le plus à ce financement. Il n'y a donc pas nécessairement à s'attendre à des pas significatifs en termes de taxation des revenus du patrimoine mais bien à un glissement des contributions des entreprises vers les particuliers à travers la réduction des cotisations patronales et l'augmentation des taxes sur la consommation à tout le moins.

Et il reste encore dans le flou lorsque qu'il affirme vouloir « une assiette large pour un taux le plus faible possible ». En effet, cela veut-il dire qu'il cherchera à réduire les exonérations et déductions fiscales qui bénéficient davantage aux revenus élevés (ce qui restaurerait une progressivité plus effective)? Rien n'est moins sûr, dès lors qu'il n'annonce qu'une non indexation de certaines dépenses fiscales (comme les seuils des réductions d'impôts sur les revenus de remplacement au détriment de pensionnés et d'allocataires

sociaux) et réduit la taxation de l'épargne pension de 10% à 8% sans toucher à la déduction fiscale). Le Gouvernement cherche à réduire la complexité qui selon lui ferait percevoir le système comme inéquitable mais comme on le voit, ne cherche pas clairement à réduire l'iniquité elle-même.

La réduction de la taxation du travail ne bénéficiera qu'aux travailleurs occupés tandis que les chômeurs, les invalides et les pensionnés continueront à ne bénéficier que d'une adaptation partielle de leur allocation ou pension au bien-être (évolution des salaires). En somme, saut d'index, blocage salarial et baisses des cotisations patronales, malgré un certain effet sur l'emploi, reviennent à un transfert de revenus des travailleurs vers les entreprises dans la répartition de la valeur ajoutée, tandis que la baisse des cotisations patronales sera en partie compensée par une taxation plus forte des revenus (hors revenus du travail) et de la consommation des ménages. L'effet combiné des mesures déjà précisé sera néfaste pour beaucoup de gens. Tandis que les entreprises n'ayant pas de problèmes de compétitivité ou de pression concurrentielle feront en tout cas plus de profits grâce à la baisse des cotisations. #

L'urgence d'une autre politique

Vu les besoins sociaux et les efforts budgétaires encore à fournir pour réduire le déficit dès lors que la croissance est plus faible que prévu, le Gouvernement devrait se donner comme objectif d'augmenter significativement les recettes fiscales par une lutte plus intensive contre la fraude et par une fiscalité plus juste qui contribue à relancer l'emploi. Les sociétés devraient contribuer suivant leurs bénéfices et il faut réformer et réduire et/ou conditionner à la création d'emplois la déduction des intérêts notionnels. Il faut en outre taxer plus justement²

les revenus financiers³ et immobiliers, imposer les plus-values, réduire et plafonner les dépenses fiscales hors revenus de remplacement, restaurer les taux de 52,5% et 55% et lever un impôt progressif sur les fortunes de plus d'un million d'euros. Le relèvement des taux de TVA mérite d'être bien étudié en termes de justice sociale et quant à son impact sur la consommation suivant les mesures compensatoires à prendre en faveur des bas et moyens revenus. Le MOC demande aussi une vraie réforme fiscale environnementale équitable. #

1. Moins 23% liés aux allocations familiales (transférées aux Régions).

2. Idéalement par une imposition progressive des revenus globalisés.

3. En tenant compte de l'érosion monétaire liée à l'inflation compte tenu des taux d'intérêt bas.

CIEP du MOC

Editeur responsable : Pierre Georis, chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles •
Tél 02 246 38 01 • fiche téléchargeable sur www.ciep.be

Avec le soutien de Mouvement Social, SCRL à finalité sociale

